



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 17 du mois de mars à 18h30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Sabine GEIL-GOMEZ, Maire.

Étaient présents : MMES GEIL-GOMEZ, BACCO, BARON-GARBETT, BINOTTO, CAZALBOU, FERRERES, LANDES, LE HENAFF, MITSCHLER, MONNIER-ESTEVE, NAAM et RATIER et MM BACOU, BONNAND, CAZADE, CHAUVET, DAUMAIN, DE BERNARD, LAFFONT, LAO, LOUBIERE, RICHIR, SEMPERBONI, SUDRIES, TEODORI et VERGNES.

Procurator(s) : MME FONTES (pouvoir MME NAAM).

Absent(s) excusé(s) : ----

Monsieur SUDRIES a été nommé secrétaire.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27
Présents : 26
Votants : 27
Pouvoirs : 1
Excusés : 0
Quorum : 14

Date de convocation : 10/03/2023

Date d'affichage : 10/03/2023

DÉLIBÉRATION N° D-2023/12

Objet : Fixation du tarif accompagnant pour le repas du personnel.

Le Maire informe le Conseil municipal que le repas du personnel se tiendra le 24 mars prochain.

Il vous est proposé de demander une participation de 28 € aux personnes y accompagnant les agents.

Les technologies les plus avancées en matière de performances énergétiques seront mises en œuvre et

Envoyé en préfecture le 22/03/2023

Reçu en préfecture le 22/03/2023

Publié le

ID : 031-213104102-20230317-D202312-DE



Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et selon la répartition ci-dessous :

POUR	MMES GEIL-GOMEZ, BACCO, BARON-GARBETT, BINOTTO, CAZALBOU, FERRES, LANDES, LE HENAFF, MITSCHLER, MONNIER-ESTEVE, NAAM et RATIER et MM BACOU, BONNAND, CAZADE, CHAUVET, DAUMAIN, DE BERNARD, LAFFONT, LAO, LOUBIERE, RICHIR, SEMPERBONI, SUDRIES, TEODORI et VERGNES.
CONTRE	---
ABSTENTION	---
NE PARTICIPE PAS	---

- Décide de fixer la participation des accompagnants à 28 € ;
- Inscrit cette recette au budget de la commune à l'article 75888, chapitre 75.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire

Sabine GEIL-GOMEZ
